



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun



Contacts et informations complémentaires

Ce document permet au professionnel de préparer son intervention avec son client.

Document réalisé par la Carsat Nord-Est - 05/2021



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

**PARTICULIERS,
vous envisagez des travaux
dans votre habitation ?**



**Comment faciliter le travail
des professionnels pour vous garantir
une prestation de qualité ?**

QUELLES QUESTIONS SE POSER ?

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE



Où l'entreprise va-t-elle garer son véhicule ?

- Prévoir un emplacement au plus proche de l'accès au chantier
- Contacter votre mairie si besoin (demande de voirie ou de stationnement)



La zone de travaux dans mon habitation est-elle accessible ?

- Désencombrer la zone de travaux
- Retirer ou mettre de côté les meubles et objets encombrants



L'entreprise doit elle accéder en hauteur ? (toiture, gouttière, etc.)

- Dégager une zone en périphérie de votre habitation pour permettre l'accès par un échafaudage ou un autre équipement d'accès en hauteur (circulation d'engin)



Où seront stockés le matériel et les matériaux ?

- Libérer un espace de stockage le temps des travaux (ex : le garage)



Où les professionnels vont-ils se laver les mains ?

- Laisser un accès aux sanitaires et à un point d'eau
- Mettre à disposition des moyens d'essuyage



Pour réduire

- Les risques de chute de plain-pied et de hauteur
- Les manutentions
- Les postures de travail inconfortables
- Les déplacements



Pour permettre

- **La sécurité des professionnels** en évitant des accidents du travail
- **L'efficacité** en gagnant du temps dans la préparation du chantier
- **La qualité** en protégeant les matériaux et l'environnement de travail